

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-huit mars, à dix-huit heures trente minutes, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué le vingt-trois mars deux mil vingt-deux, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur HENRY Yves, Maire.

Membres en exercice : 13

Présents :

HENRY Yves, OLIVIER Stéphane, MARTIN Rémi, HAMEL Karine, VILLOT Marie, DOURNEL Monique, LE BLOND Joris, LECARPENTIER Françoise, POUSSARD Christophe, LEVAVASSEUR Serge.

Pouvoirs :

VISTE Christian à HENRY Yves, PETITPAS Basile à OLIVIER Stéphane, BERNARD Sonia à HAMEL Karine.

Absent excusé :

Secrétaire de séance :

LE BLOND Joris

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18 heures 40

Approbation à l'unanimité du compte-rendu de conseil municipal du 07 février 2022

SECURISATION RD 650

Monsieur OLIVIER présente l'avant-projet sommaire de la direction des infrastructures et de l'entretien routier du département de la Manche concernant la sécurisation de l'itinéraire entre Cherbourg et Les Pieux. La commune sera fortement impactée à moyen/long terme.

Arrivée de VILLOT Marie à 18 heures 45.

DEVENIR MAISON LEHUBY

Monsieur le Maire propose de voter à bulletin secret.

Avec 10 voix pour la vente, 2 pour la location et 1 abstention, le conseil municipal décide de vendre la maison héritée du legs de Monsieur LEHUBY.

L'attestation de valeur rédigée par l'office notarial des Caps estime la valeur vénale retenue à 240 000 €.

Madame HAMEL propose l'immo-interactif. Ce service, innovant et exclusif pour vendre rapidement un bien immobilier, permet d'obtenir en 24 heures, la meilleure offre d'achat grâce à l'émulation provoquée entre les acquéreurs potentiels qui visualisent les propositions concurrentes et peuvent faire des offres supérieures en temps réel.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal accepte cette proposition de service « immo-interactif » et propose un prix plancher à 280 000 € net vendeur avec une

première offre possible à 260 000 € net vendeur et autorise le Maire à signer tous documents afférents à cette affaire.

Divers

Monsieur le Maire félicite les comédiens pour la représentation de la pièce « Le billet gagnant » par la troupe des Arti>Show et remercie le metteur en scène et président : Serge LEVAVASSEUR. Un immense bravo pour ce spectacle à la hauteur, pétillant et drôle.

Monsieur OLIVIER indique que les travaux d'assainissement de Baudretot débiteront le 25 avril prochain. Les entreprises SARC et TPC interviendront selon un l'avancement des travaux. Une réunion publique aura lieu le 07 avril prochain, à 18 heures 30, à la salle des fêtes, afin de présenter le planning des interventions.

Concernant l'échange de voirie dans le secteur de Valtot (transfert de la voie communale du Mont du Roc au département de la Manche et transfert de la route départementale RD 505 vers la commune) est ajournée en attendant le contournement Ouest de Cherbourg.

Monsieur MARTIN donne lecture du décompte de la vente par huissier qui a eu lieu le 14 mars dernier. Le montant total est de 2 321 €. En complément, des objets non-inscrits par Me BOSCHER ont été vendus pour 200 €.

Il propose de procéder au nettoyage de la maison, le samedi 09 avril, afin de préparer les visites. Il résume la réunion concernant le bief du Marvis qui a eu lieu le 28 février dernier. Les membres du COPIL sont actuellement en attente du retour de Mr VASTEL, seul propriétaire riverain et partie prenante, opposant au projet (3 propriétaires riverains sur les 4 y sont favorables).

Deux possibilités, soit Mr VASTEL :

- est défavorable et il lui appartiendra alors de financer totalement les travaux de mise en conformité règlementaire,
- est favorable et le dossier sera présenté en conseil pour la prise de décision sur la poursuite de la co-construction du projet avec l'ensemble des propriétaires riverains et parties prenantes.

Cette solution de restauration reste la plus efficace et pérenne pour régler les problèmes d'affouillements récurrents en injectant de l'argent public une seule et unique fois toute en permettant la levée de subvention et en respectant les préconisations du Groupe d'experts Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat.

Messieurs HAMEL Hubert, LEBLED Christophe et LECONNETABLE Bertrand interpellent l'assemblée concernant la nécessité d'une réponse rapide du conseil municipal car la route s'affaisse. Ils indiquent que Mr VASTEL attend la réponse de la Commune pour donner, à son tour, son avis. L'ensemble du conseil confirme son avis préalable favorable sous réserve de l'avis favorable de Mr VASTEL.

Le Maire lève la séance à 20 heures 36

Vu pour être affiché le 04 avril 2022, conformément aux dispositions de l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire,



Y. HENRY

Les décisions du Conseil Municipal peuvent faire l'objet d'un recours de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans les deux mois à compter de leur publication.